

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 20 juin 2011**  
~~~~~

**VITIS SANGONIA, À SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS  
SUBVENTION**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 20 juin 2011 à 18h00 à la Salle des fêtes de Saint Saturnin de Lucian., sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations : M. Christian LASSALVY à Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Jean-Pierre BERTOLINI à Mme Hélène BARRAL

Excusés : Mme Catherine JOSIEN

Absents : M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Franck DELPLACE, M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 38	Pour 37 Contre Abstention 1
-------------	---------------	--------------	-----------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 21 février 2011 par laquelle la Communauté de communes a voté un règlement d'aides en faveur des opérations collectives viticoles du territoire,

Vu que le budget prévisionnel fait apparaître un montant total de dépenses de 6970 € dont 4470 € éligibles selon les conditions d'éligibilité définies dans le règlement d'aides communautaire,

Vu que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2011,

Considérant que depuis 2008, la commune de Saint-André-de-Sangonis organise au mois d'août l'opération « Vitis Sangonia » dont l'objectif est de promouvoir les vins de la Vallée de l'Hérault, au travers une foire aux vins sur le cours de la Liberté rassemblant une trentaine de producteurs de notre territoire,

Considérant que près de 500 personnes sont attendues pour la prochaine édition, programmée le 6 août prochain.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention,**

- ✘ De verser une subvention de 1 341 € à la commune de Saint-André-de-Sangonis pour l'organisation de "Vitis Sangonia" du 06 août 2011

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 492 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

